

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 29 JUIN 2023

DELIBERATION N°2023.00343

**AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE FOURNITURE D'EAU BRUTE EN GROS
AU SYNDICAT DES EAUX DE MONTREGARD (43)**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 22 juin 2023

Nombre de membres en exercice : 123
Nombre de présents : 67
Nombre de pouvoirs : 17
Nombre de voix : 84

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,
Secrétaire de séance : M. Tom PENTECOTE

Membres titulaires présents :

Mme Ingrid ARNAUD, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-Alain BARRIER,
M. Denis BARRIOL, Mme Caroline BENOUMELAZ, Mme Françoise BERGER,
M. Jean-Pierre BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, Mme Audrey BERTHEAS,
M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER, M. Patrick BOUCHET,
M. Henri BOUTHEON, Mme Nicole BRUEL, M. Régis CADEGROS,
Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, Mme Catherine CHAPARD,
M. Marc CHASSAUBENE, Mme Laura CINIEMI, M. Paul CORRIERAS,
M. Pierrick COURBON, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL,
M. Christian DUCCESCHI, Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE,
M. Frédéric DURAND, M. Jean DUVERGER, M. Christophe FAVERJON,
Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE,
M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON, M. Jacques GUARINOS,
M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME,
M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Bernard LAGET,
M. Claude LIOGIER, M. Julien LUYA, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON,
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Tom PENTECOTE, Mme Marie-Jo PEREZ,
M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Ali RASFI, Mme Brigitte REGEFFE,
M. Hervé REYNAUD, Mme Laurence RICCIARDI, M. Jean-Paul RIVAT,
M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Gilbert SOULIER,

RECU EN PREFECTURE

Le 12 juillet 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20230629-D20230034310

Date de mise en ligne : 12 juillet 2023

Mme Marie-Christine THIVANT, Mme Julie TOKHI, M. Jacques VALENTIN,
M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Lionel BOUCHER,
M. Abdelouahb BAKLI donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
M. Kamel BOUCHOU donne pouvoir à Mme Marie-Christine GOURBEYRE,
M. Germain COLLOMBET donne pouvoir à Mme Julie TOKHI,
M. Gabriel DE ALMEIDA donne pouvoir à Mme Brigitte REGEFFE,
Mme Marianne DELIAVAL donne pouvoir à M. Christian JULIEN,
Mme Véronique FALZONE donne pouvoir à Mme Brigitte MASSON,
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. François DRIOL,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à M. Frédéric DURAND,
M. Olivier LONGEON donne pouvoir à M. Jean DUVERGER,
Mme Solange MORERE donne pouvoir à M. Patrick BOUCHET,
Mme Aline MOUSEGHIAN donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
Mme Nicole PEYCELON donne pouvoir à M. Robert KARULAK,
M. Alain SCHNEIDER donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,
Mme Laetitia VALENTIN donne pouvoir à M. Pierrick COURBON

Membres titulaires absents excusés :

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET,
Mme Michèle BISACCIA, M. Cyrille BONNEFOY, M. Gilles BOUDARD,
M. Christophe CHALAND, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHAVANNE,
Mme Frédérique CHAVE, Mme Viviane COGNASSE, M. Jordan DA SILVA,
M. Didier DELDON, M. Philippe DENIS, M. Fabrice DUCRET, M. David FARA,
M. Martial FAUCHET, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Jérôme GABIAUD,
M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, M. Marc JANDOT, M. Denis LAURENT,
M. Yves LECOCQ, Mme Fabienne MARMORAT, M. Patrick MICHAUD, M. Yves MORAND,
Mme Evelyne ORIOL, M. Gilles PERACHE, M. Marc PETIT, Mme Christel PFISTER,
Mme Clémence QUELENNEC, M. Christian SERVANT, Mme Corinne SERVANTON,
Mme Eveline SUZAT-GIULIANI, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, M. Gilles THIZY,
M. Daniel TORGUES

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 29 JUIN 2023

AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE FOURNITURE D'EAU BRUTE EN GROS AU SYNDICAT DES EAUX DE MONTREGARD (43)

Le service d'Eaux Brutes du territoire Furan assure une vente en secours en gros au Syndicat des Eaux de Montregard (43) à partir du barrage de La Chapelette.

Une convention de fourniture d'eau, entrée en vigueur le 15 mars 2011, a été conclue entre le Syndicat et la Ville de Saint-Etienne (alors compétente) pour une durée de trente (30) ans et prévoit à son article 2 que « *La présente convention est rigoureusement consentie au profit et à l'usage unique des collectivités suivantes, adhérentes du Syndicat : Grazac, Lapte, Raucoules, Montfaucon-en-Velay, Montregard et Dunières. Un raccordement de secours pour le syndicat de Tence est en projet.* »

Par ailleurs, l'article 7.1 de la convention précise que « *l'eau vendue par la Métropole ne pourra être rétrocédée à d'autres collectivités que celles listées à l'article 2 de la présente convention sans accord express de la Métropole précisant les conditions techniques et financière de cette fourniture* ».

Le raccordement de secours au profit du syndicat de Tence (Chenereilles, Tence, Mas-de-Tence) est en cours. Le Syndicat des Eaux de Montregard souhaite désormais étendre le périmètre de la convention à ces trois communes sans modifier les conditions techniques (volumes) et financières de la convention.

Par ailleurs, la Société Stéphanoise des Eaux, délégataire du service en 2011 et signataire de la convention, est désormais substituée par la Régie d'Eau Brute.

Ainsi, l'avenant n°1 à la convention de fourniture d'eau brute en gros au Syndicat des eaux de Montregard a pour objet de redéfinir les communes pouvant bénéficier de l'eau, de substituer la Société Stéphanoise des Eaux par la Régie d'Eaux Brutes et de préciser les conditions techniques (comptage) et de facturation.

Le Conseil d'Exploitation de la Régie d'Eaux Brutes du Territoire Furan consulté sur ce projet a émis un avis favorable lors de sa dernière séance.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- **approuve l'avenant n°1 à la convention pour la vente d'eau brute en gros au Syndicat des Eaux de Montregard ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer cet avenant n°1 entre Saint-Étienne Métropole et le Syndicat des eaux de Montregard et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le secrétaire de Séance,



Tom PENTECOTE

Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD